

LE 13 AVRIL 2026
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi 13 avril 2026, à 19 heures, sous la présidence de Mme la mairesse, Roxanne Therrien.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Marie-Eve Verdier
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Caroline Morin
Catherine Maréchal
MM. David Bélanger
Robert Charron
Patrick Rebelo
Vincent Charbonneau
Sébastien Hamel

Sont également présents :

M. Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Isabelle Bourcier, greffière

Est absent :

M. Mario Boily, directeur général

Mot de la mairesse.

Madame la mairesse fait une allocution sur divers faits saillants.

Aucun témoignage de citoyens.

202-04-2026 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2026, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

36. Appui relativement à la responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise. (G3 312)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

a) Autorisation pour un membre du conseil municipal à assister à l'évènement *Maires et Mairessees en mouvement*, organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). (G3 312 N1059)

- b) Acquisition d'un (1) VUS compact, neuf, année 2026 ou plus récent. (G6 112 U3 N4826 #125983)

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LES QUESTIONS EN DÉLIBÉRATION SUIVANTES, POUR DES RAISONS PERSONNELLES :

22. Adoption du projet de règlement numéro PU-2700 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à réviser certains honoraires exigibles pour les permis de lotissement. (G8 400)
23. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à réviser certains honoraires exigibles pour les permis de lotissement. (U-2700) (G8 400)
24. Adoption du projet de règlement numéro U-2701 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81 et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (G8 400)
25. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81 et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (U-2701) (G8 400)

203-04-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2025-0148 pour la propriété située au 15100, route Arthur-Sauvé (lot 3 492 005), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 3 492 005 du Cadastre du Québec (15100, route Arthur-Sauvé), la dérogation mineure numéro 2025-0148 ayant pour effet de régulariser :

- la superficie de l'implantation d'un garage isolé de 115,9 mètres carrés, plutôt qu'un maximum de 110 mètres carrés, ainsi qu'une marge latérale

de 0,52 mètres, tel qu'il appert au plan de localisation, minute 4517 déposé, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige plutôt un minimum de 1 mètre,

conditionnellement à la conservation d'une haie dense à l'avant, afin de dissimuler le plus possible le garage détaché.

204-04-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0004 pour la propriété située au 19265, rue Cadillac (lot 3 704 108), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 113)
--------------------	--

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice au voisinage;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 3 704 108 du Cadastre du Québec (19265, rue Cadillac), la dérogation mineure numéro 2026-0004 ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment accessoire de piscine de type « pool house » :
 - d'une hauteur de 5,48 mètres, tel qu'il appert aux plans déposés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige plutôt un maximum de 3,5 mètres;
 - d'une superficie de 53,14 mètres carrés, tel qu'il appert aux plans déposés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige plutôt un maximum de 47,6 mètres carrés,

conditionnellement à ce que le revêtement de ce bâtiment soit réalisé dans une teinte identique à celle du bâtiment principal.

205-04-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0006 pour la propriété située au 9045, rue de l'Apothicaire (lot 6 256 473), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 6 256 473 du Cadastre du Québec (9045, rue de l'Apothicaire), la dérogation mineure numéro 2026-0006 ayant pour effet de régulariser :

- l'implantation d'un bâtiment principal ayant une marge avant de 5,84 mètres, tel qu'il appert aux plans, minute 2911, déposés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige plutôt un minimum de 6 mètres.

206-04-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0007 pour la propriété située au 9035, rue de l'Apothicaire (lot 6 256 472), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 6 256 472 du Cadastre du Québec (9035, rue de l'Apothicaire), la dérogation mineure numéro 2026-0007 ayant pour effet de régulariser :

- l'implantation d'un bâtiment principal ayant une marge avant de 5,83 mètres, tel qu'il appert aux plans, minute 2911 déposés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige plutôt un minimum de 6 mètres.

207-04-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0008 pour la propriété située au 9025, rue de l'Apothicaire (lot 6 256 471), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 6 256 471 du Cadastre du Québec (9025, rue de l'Apothicaire), la dérogation mineure numéro 2026-0008 ayant pour effet de régulariser :

- l'implantation d'un bâtiment principal ayant une marge avant de 5,88 mètres, tel qu'il appert aux plans, minute 2911 déposés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige plutôt qu'un minimum de 6 mètres.

208-04-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0016 pour la propriété située au 16500, montée Guénette (lot 5 645 874), dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 113)
--------------------	--

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 5 645 874 du Cadastre du Québec (16500, montée Guénette), la dérogation mineure numéro 2026-0016 ayant pour effet de permettre :

- l'installation d'une enseigne à plat sur le mur du bâtiment accessoire, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 ne permet aucune enseigne sur un bâtiment accessoire,

conditionnellement au retrait de tout affichage dans les fenêtres.

209-04-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2026-0023 pour la propriété située au 10293, rue du Cerf (lot 6 553 564), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 6 553 564 du Cadastre du Québec (10293, rue du Cerf), la dérogation mineure numéro 2026-0023 ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'une clôture opaque ayant une hauteur de 1,5 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une hauteur minimale de 2 mètres dans une zone tampon en marge latérale d'une construction publique adjacente à un usage résidentiel.

210-04-2026	Approbation du procès-verbal.
--------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 mars 2026, tel que présenté.

211-04-2026	Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 24 mars au 13 avril 2026 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	8 791 926,62 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	3 621,72 \$
• TOTAL.....	<u>8 795 548,34 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général adjoint, M. Sébastien Gauthier, en date du 13 avril 2026.

212-04-2026 Appel de candidatures et demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité – Axe 3 ». (G5 500 N15859)

CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière de violence conjugale, justifient l'embauche d'une ressource civile spécialisée, soit un criminologue ou un travailleur social;

CONSIDÉRANT QUE du financement de la part du gouvernement du Québec est disponible pour couvrir une grande partie de cette dépense;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de police, à déposer un projet dans le cadre du programme de subvention du ministère de la Sécurité publique (MSP) visant l'ajout d'effectifs spécialisés en matière de violence conjugale au sein des services de police.

D'autoriser le versement, dans le cas de l'obtention de l'aide financière accordée par le MSP pour l'ajout d'effectifs spécialisés en matière de violence conjugale, d'un montant représentant 10 % des frais liés au traitement de la ressource, aux dépenses de fonctionnement et aux frais de fonctionnement non récurrents.

De permettre au Service de police de débiter le processus pour l'embauche d'une ressource, et ce, conditionnellement à l'acceptation de notre projet par le MSP.

213-04-2026 Projet de plantation d'arbres dans le cadre du programme *Croissance de la canopée des collectivités canadiennes* de la Fédération canadienne des municipalités. (G5 500 N15827)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel avait été approchée pour évaluer son intérêt à appuyer l'organisme Soverdi qui avait été mandaté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour faire une demande de financement au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme *Croissance de la canopée des collectivités canadiennes* (CCCC);

CONSIDÉRANT QUE Soverdi et la CMM annoncent que leur demande a reçu une réponse favorable et ils offrent aux municipalités du Grand Montréal qui avaient signifié leur intérêt, un levier concret pour accélérer et amplifier leurs actions de verdissement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité de nous joindre à la démarche, *Le Plan ARBRE prend racine*, pour la plantation de 15 000 nouveaux arbres dans le Grand Montréal;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans l'approche globale du Fonds municipal vert en matière de solutions climatiques fondées sur la

nature, qui permettra de séquestrer une grande quantité de carbone et d'accroître la résilience des forêts et des collectivités aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative CCCC est financée par le gouvernement du Canada et administrée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE l'initiative CCCC de plantation d'arbres prévoit une subvention pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en continuité avec les efforts effectués par la Ville en matière de mobilisation face aux changements climatiques et à la lutte contre la perte de biodiversité;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'engager les démarches avec Soverdi pour la somme d'environ 202 000 \$, sur deux (2) ans, représentant la plantation d'environ 450 arbres.

De financer le projet de plantation des arbres, à 50 %, par une subvention de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

214-04-2026	Acquisition d'un (1) VUS compact, neuf, année 2026 ou plus récent. (G6 112 U3 N4826 #125968)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « Groupe Autos Ste-Foy inc. », un (1) VUS compact, neuf, année 2026 ou plus récent, pour un prix maximum de 49 439,27 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour l'acquisition d'équipements pour un (1) VUS compact, neuf, année 2026 ou plus récent.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

215-04-2026 Remplacement d'unités de chauffage aux centres culturels Jean-Laurin et Patrick-Lepage. (G7 311 102 150 U3 N16067)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'octroyer à l'entreprise « Montréal Combustion inc. », le contrat pour le remplacement d'unités de chauffage aux centres culturels Jean-Laurin et Patrick-Lepage, pour un prix maximum de 126 679,46 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour le remplacement d'unités de chauffage aux centres culturels Jean-Laurin et Patrick-Lepage.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

216-04-2026 Fourniture de béton bitumineux pour l'année 2026. (G6 112 U3 N3212 #125879)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 3 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'acquérir de l'entreprise « Uniroc inc. », du béton bitumineux pour l'année 2026, pour les secteurs 1, 2 et 3, pour un prix total approximatif de 100 925,64 \$, excluant les taxes et les redevances, le cas échéant.

D'autoriser le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2026.

217-04-2026 Soumissions relatives à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2026. (2026-007) (G6 112 U3 N3210)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'accepter des plus bas soumissionnaires conformes, pour la soumission relative à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2026, secteurs 1, 2 et 3, suite à leur soumission ouverte le 16 mars 2026, soit pour des prix excluant les taxes et les redevances, le cas échéant :

Secteur	Soumissionnaire	Prix
1	Uniroc inc.	73 962,50 \$
2	Carrières Uni-Jac inc.	39 575,00 \$
3	Granulat provincial	55 470,00 \$

Ces soumissions telles qu'acceptées par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-007 préparé en février 2026 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N3210, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

218-04-2026	Soumission relative à la fourniture et livraison de peinture pour marquage routier pour l'année 2026. (2026-008) (G6 112 U3 N16034)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Peintures Ennis Canada ULC », la soumission relative à la fourniture et livraison de peinture pour marquage routier pour l'année 2026, pour un prix de 172 015,25 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 16 mars 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-008 préparé en février 2026 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N16034, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

219-04-2026	Soumission relative à la fourniture et livraison de huit (8) camionnettes neuves, année 2026 ou plus récentes. (2026-009) (G6 112 U3 N4826)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la

demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Léveillé Ford inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison de huit (8) camionnettes neuves, année 2026 ou plus récentes ainsi que les options, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 578 741,15 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 mars 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-009 préparé en février 2026 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

220-04-2026	Addenda à l'acceptation d'une offre de vente pour une partie du lot 6 476 180 (rue des Bouleaux), dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 100 N8955 #118409)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser la signature d'un addenda à l'offre de vente pour une partie du lot 6 476 180 (ayant front sur la rue des Bouleaux), dans le secteur de Saint-Augustin, afin de prévoir le versement d'un acompte d'un montant d'un million de dollars (1 000 000 \$), le tout tel qu'il appert à l'addenda joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à l'offre de vente et autres documents nécessaires et utiles, afin de donner plein effet à la présente.

221-04-2026	Entente pour échange de service de collecte et transport des matières résiduelles avec la Ville de Saint-Colomban. (X4 100 U4 N567 #126060)
--------------------	--

CONSIDÉRANT que la configuration géographique du territoire de la Ville de Mirabel entraîne des détours importants pour ses véhicules de collecte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban dessert déjà un territoire contigu ou avoisinant celui de la Ville de Mirabel et circule à proximité des secteurs concernés;

CONSIDÉRANT que les Parties désirent optimiser l'efficacité opérationnelle, réduire les coûts et limiter les déplacements inutiles;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente intermunicipale avec « Ville de Saint-Colomban » relativement à la collecte des ordures ménagères, des adresses suivantes situées sur le territoire de la Ville de Mirabel, soit les 176, rue du Domaine-Cloutier et 3315 et 3350, chemin de la Rivière-du-Nord, tel qu'il appert d'un projet d'entente de la Ville de Saint-Colomban ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 222-04-2026), POUR DES RAISONS PERSONNELLES :

222-04-2026	Adoption du projet de règlement numéro PU-2700 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à réviser certains honoraires exigibles pour les permis de lotissement. (G8 400)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2700 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à réviser certains honoraires exigibles pour les permis de lotissement, tel que présenté.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 223-04-2026), POUR DES RAISONS PERSONNELLES :

223-04-2026	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à réviser certains honoraires exigibles pour les permis de lotissement. (U-2700) (G8 400)
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Hamel qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant

le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à réviser certains honoraires exigibles pour les permis de lotissement, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 224-04-2026), POUR DES RAISONS PERSONNELLES :

<p>224-04-2026 Adoption du projet de règlement numéro U-2701 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none">- ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;- modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au règlement de zonage numéro U-2300;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2701 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;
- modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 27 avril 2026, à 16 h30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 225-04-2026), POUR DES RAISONS PERSONNELLES :

225-04-2026 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- **ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;**
- **modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (U-2701) (G8 400)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 7-81et H 7-88, dans le secteur de Saint-Janvier;
- modifier les normes applicables pour l'usage « H1 – habitation unifamiliale » de structure jumelée dans les zones H 12-47 et H 12-59, dans le secteur du Domaine-Vert Sud,

des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

MME LA CONSEILLÈRE MARIE-EVE VERDIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

226-04-2026 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal et remplacement du règlement numéro 2500 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2696)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller David Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal et remplacement du règlement numéro 2500, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller David Bélanger dépose un projet de règlement.

227-04-2026 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet et remplacement du règlement numéro 2647 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2697)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet et remplacement du règlement numéro 2647, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Vincent Charbonneau dépose un projet de règlement.

228-04-2026	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2694 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à créer les zones P 5-100 et P 5-101 et leurs dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-6, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 23 février 2026 un premier projet de règlement numéro PU-2694 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à créer les zones P 5-100 et P 5-101 et leurs dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-6, dans le secteur de Saint-Canut;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2694 a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisé, la consultation ayant eu lieu le 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE des copies du second projet de règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2694, le tout sans modification.

229-04-2026	Adoption du règlement numéro 2698 modifiant le règlement numéro 717 <i>Concernant la sécurité routière</i>, afin de modifier la limite de vitesse sur le chemin Clément-Pesant, dans le secteur de Saint-Hermas. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2698, tel que présenté.

230-04-2026	Nomination à la fonction de contremaître aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

De nommer, Guillaume Quesnel, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de contremaître aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

231-04-2026	Stationnement interdit et installation de panneaux de signalisation aux abords de la rue Hubert-Aquin, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'installer les signalisations suivantes, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit :

- l'installation de panneaux *Virage à gauche interdit*, en direction ouest, pour empêcher les véhicules en provenance de la rue Germaine-Guèvremont de circuler sur la rue Hubert-Aquin, de 7 h à 9 h 30 et de 14 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 23 juin, excepté pour les véhicules autorisés ainsi que les autobus et résidents de la rue Hubert-Aquin;
- l'installation de panneaux *Obligation de tourner à gauche* sur la rue Germaine-Guèvremont, pour empêcher les véhicules en provenance de la rue Hubert-Aquin (à l'est de la rue Germaine-Guèvremont) de poursuivre leur chemin sur la rue Hubert-Aquin jusqu'à l'école, de 7 h à 9 h 30 et de 14 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 23 juin, excepté pour les véhicules autorisés ainsi que les autobus et résidents de la rue Hubert-Aquin;
- de relocaliser la piste cyclable existante sur la rue Hubert-Aquin, du côté opposé à l'école (adresses paires);
- de prolonger la zone d'arrêt interdit, en période scolaire existante, sur la rue Hubert-Aquin, entre la rue Jacques-Ferron et la rue Germaine-Guèvremont (adresses paires);
- de créer une zone débarcadère 10 minutes max. de 7 h à 9 h 30 et de 14 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 23 juin, sur la rue Hubert-Aquin, le long du trottoir et du côté de l'école (adresse impaire), entre la rue Jacques-Ferron et la rue Germaine-Guèvremont.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

232-04-2026 Stationnement interdit et installation de panneaux de signalisation sur la rue Notre-Dame, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu :

D'installer les signalisations suivantes, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit :

- de prolonger la zone de stationnement interdit, sur la rue Notre-Dame, du 1^{er} avril au 30 novembre (période estivale) jusqu'à la rue Étienne-Desmarteau (ouest), conformément à l'article 11.06 du règlement numéro 717 sur la sécurité routière.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

M. le conseiller Patrick Rebelo s'objecte au prolongement de la zone de stationnement interdit, sur la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Étienne-Desmarteau et demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

233-04-2026 Adoption de l'inventaire du patrimoine. (X6 512 U6 N15873)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été sanctionnée le 1^{er} avril 2021 et que certaines dispositions prévoient que les MRC et villes doivent adopter un inventaire patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Rayside Labossière inc. » a été mandatée pour la finalisation de l'inventaire du patrimoine et que des exercices de consultation citoyenne ont été réalisés auprès des citoyens de Mirabel;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'adopter l'inventaire du patrimoine de la Ville de Mirabel et de continuer le travail du processus gouvernemental.

234-04-2026 Front commun pour la sécurité de l'Autoroute 50 (Autoroute Guy-Lafleur). (X3 600)

CONSIDÉRANT QUE l'Autoroute 50 constitue un corridor routier essentiel entre les Laurentides et l'Outaouais, indispensable aux déplacements quotidiens de milliers de citoyennes et de citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement des activités économiques, sociales et institutionnelles;

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, l'Autoroute 50 présente un niveau de dangerosité préoccupant, illustré par la répétition des collisions, les pertes de vie et les blessures graves, et que des rapports de

coroner ont explicitement conclu que la configuration actuelle de l'autoroute est un facteur déterminant dans ces événements tragiques;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'année 2026, on recense déjà un nombre inquiétant de collisions graves ou mortelles et que les statistiques des dernières années font état d'une moyenne annuelle avoisinant 800 accidents, incluant près d'une dizaine de décès;

CONSIDÉRANT QUE derrière ces chiffres se trouvent des familles brisées, des personnes lourdement blessées, des premiers répondants éprouvés et des communautés entières affectées par l'insécurité persistante de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'Autoroute 50 au plus récent Plan québécois des infrastructures (PIQ) n'a pas entraîné les avancées attendues, les travaux progressant à un rythme beaucoup trop lent, ce qui demeure inacceptable et incompréhensible compte tenu des décès évitables qui continuent de survenir;

CONSIDÉRANT QUE cet enjeu dépasse largement les frontières d'une seule communauté, affectant les municipalités de plusieurs MRC issues de différentes régions administratives, de même que les nombreux travailleurs et touristes qui circulent chaque jour sur l'Autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de l'Autoroute 50 constitue un enjeu régional majeur nécessitant une mobilisation concertée et un message clair adressé au gouvernement du Québec;

Il est proposé et résolu unanimement :

De se joindre officiellement à un front commun régional visant à exiger du gouvernement du Québec la mise en place immédiate de mesures de sécurité temporaires d'ici à la réalisation complète de l'élargissement à quatre voies annoncé par le gouvernement en 2022.

De faire front commun et de demander au gouvernement un plan d'action clair accompagné d'un échéancier accéléré pour :

- l'installation rapide de glissières de sécurité sur les tronçons identifiés comme prioritaires;
- la mise en œuvre de mesures de réduction des risques (ex. : réduction de vitesse, interdiction de dépassement, signalisation renforcée, interventions policières accrues).

De réaffirmer que, pour la Ville de Mirabel, la sécurité sur l'Autoroute 50 constitue une priorité régionale urgente et qu'elle doit être traitée comme telle par le gouvernement du Québec.

235-04-2026 Appui et participation au Défi Pissenlits pour l'année 2026. (X4 213 #117819)
--

CONSIDÉRANT QU'en 2025, nous avons invité les citoyens à relever le *Défi pissenlits* et que ce défi a connu un très grand succès;

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits sont parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour la survie des insectes pollinisateurs après la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts liés aux changements climatiques;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'appuyer la campagne du Défi Pissenlits et d'annoncer l'adhésion de la Ville à l'édition 2026 du défi qui sera lancé officiellement, et se tiendra en mai 2026.

D'informer la population mirabelloise que la Ville participera au défi, notamment en :

- ne faisant pas la tonte de gazon de minimalement 25 terrains municipaux, dont notamment l'hôtel de ville, les centres culturels, les postes d'incendie et les stations de traitement des eaux;
- produisant des publications et des articles relativement à ce défi.

De demander à la population mirabelloise d'emboîter le pas en ne faisant pas la tonte de leur gazon durant le mois de mai 2026.

236-04-2026	Adoption du bilan 2024 et d'un plan d'action 2025 à l'égard des personnes handicapées, dans le cadre de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.</i> (G8 310 U5 N13851)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'adopter le bilan 2024 et le plan d'action 2025, préparés par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et de s'assurer de l'exercice de leurs droits en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

237-04-2026	Nomination de membres au sein de divers comités. (G3 300 U5 N3738 #126061)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

De déléguer, Evelyne Lapeyrie, du Service de l'environnement et du développement durable, en remplacement de la mairesse, Roxanne Therrien, au sein de l'organisme Tricentris, la coop, et de modifier, en conséquence, l'annexe « I » de la résolution numéro 687-11-2025 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général adjoint, M. Sébastien Gauthier, en date du 13 avril 2026; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2026-02 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Isabelle Bourcier; (G1 211 101 120 N11458)
- c) rapport d'activités du trésorier pour l'année 2025 au conseil municipal, en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. (X1 200)

Affaires nouvelles.

238-04-2026 Autorisation pour un membre du conseil municipal à assister à l'évènement *Maires et Mairesse en mouvement*, organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). (G3 312 N1059)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'autoriser, la conseillère Émilie Derganc, en remplacement de la mairesse, Roxanne Therrien, à assister à l'évènement *Maires et mairesses en mouvement*, organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), du 9 au 13 mai 2026 et d'autoriser les dépenses relatives à sa participation et liées à sa fonction.

239-04-2026 Acquisition d'un (1) VUS compact, neuf, année 2026 ou plus récent. (G6 112 U3 N4826 #125983)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 3 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de l'entreprise « 9317-3771 Québec inc. (Albi Chevrolet Buick GMC Corvette) », un (1) VUS compact, neuf, année 2026 ou plus récent, pour un prix maximum de 43 075,10 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour l'acquisition d'un (1) VUS compact, neuf, année 2026 ou plus récent

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis la mairesse, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

240-04-2026 Levée de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Roxanne Therrien, mairesse

Isabelle Bourcier, greffière